



Traité Chévi'it

Michna 5 - Chapitre 8

אין נותנין לא לבייר, ולא לבלן, ולא לספר, ולא לספן; אבל נותן
הוא לבייר לשתות. ולכולם, הוא נותן מתנות חינם.

On ne donne pas de fruit de Chéviit en paiement ni au puisatier, ni au baigneur, ni au coiffeur, ni au matelot ; mais on en donne au puisatier [si l'on veut de l'eau pour boire]. A tous il peut donner des fruits de Cheviit en cadeau.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions